

Démarche	: Déclaration de vol ou détournement de substances ou préparations classées stupéfiants ou psychotropes
Organisme	: Pôle « Régulation des flux des Stupéfiants et des Psychotropes », Direction médicale médicaments 2

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Déclaration de vol ou détournement de substances ou préparations classées stupéfiants ou psychotropes
Liste des stupéfiants et psychotropes : <https://ansm.sante.fr/documents/reference/substances-veneneuses-listes-i-et-ii-stupefiantspsychotropes>

MENTIONS LEGALES – Informations sur les données à caractère personnel recueillies et traitées par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM)

Ce traitement est effectué sous la responsabilité de l'ANSM dans le cadre de l'exercice de ses missions, conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'accès à vos données est exclusivement réservé aux agents de l'ANSM et est couvert par des mesures de sécurité permettant d'assurer leur intégrité et leur confidentialité pour toute la durée de leur traitement.

Vous disposez des droits prévus à l'article 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et notamment du droit d'accès et de rectification de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès de notre Délégué.e à la protection des données, par demande écrite, en y joignant un justificatif d'identité comportant votre signature à l'une des adresses suivantes :

1. dpo@ansm.sante.fr.
2. ANSM / Délégué.e à la protection des données
143-147 Bd Anatole France 93285
SAINT DENIS Cedex

Références réglementaires

Conformément aux articles R.5132-80 et R.5132-95 du code de la santé publique, tout vol ou détournement de substances ou préparations classées stupéfiants ou psychotropes doit être signalé sans délai aux autorités de police, à l'ARS, l'ANSES et à l'ANSM.

Type d'événements

Type d'évènement

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Vol

Détournement / Perte

Date de la déclaration

Date de l'évènement : début

Date de l'évènement : fin

Identité et coordonnées du déclarant

Nom

Prénom

Fonction

Nom de l'établissement

Nom du service

Adresse

Complément

Téléphone

Mail

Informations sur les substances ou préparations classées stupéfiants ou psychotropes

Déclaration de vol ou détournement de substances ou préparations classées stupéfiants ou psychotropes

Informations importantes sur la saisie

Une seule substance ou spécialité peut être déclarée dans un paragraphe.

Ne pas saisir plusieurs substances ou spécialités à la suite dans la même case du même paragraphe.

Si un évènement survient à la suite du dépôt de votre dossier (ex : produits retrouvés..) vous pouvez nous envoyer un message par la messagerie en indiquant bien votre numéro de dossier.

Au sein du dossier déposé, un fil de messagerie est accessible en haut de page, via l'onglet Messagerie, afin d'échanger avec le service instructeur de l'ANSM. Après avoir saisi le corps du texte, cliquer sur le bouton « Envoyer le message ». Il est également possible d'envoyer une pièce jointe via la messagerie.</br>

Substance / préparation classée stupéfiant ou psychotrope

Dénomination du produit

Indiquer la dénomination du produit concerné ainsi que sa forme pharmaceutique qui devra être en conformité à celle figurant sur la Base de données publiques des médicaments disponible à l'adresse suivante : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>

Exemple : METHADONE AP-HP 5 mg, gélule / METHADONE AP-HP 20 mg, gélule.

Code CIP

Indiquer le code CIP de la spécialité concernée (sans espace entre les chiffres) figurant sur la Base de données publiques des médicaments disponible à l'adresse suivante : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>.

Exemple : 3400937914796

Quantité de chaque spécialité pharmaceutique (en unité prise)

Exemple : 5 gélules

Quantité de chaque substance active (en kg) hors spécialités pharmaceutiques

Exemple : 5 kg de morphine

Dénomination la substance active

Indiquer la substance active concernée par le signalement

Rédiger la DCI sous le format suivant : substance-sel. Exemple : « morphine sulfate » et non « sulfate de morphine ».

Dénomination du produit

Indiquer la dénomination du produit concerné ainsi que sa forme pharmaceutique qui devra être en conformité à celle figurant sur la Base de données publiques des médicaments disponible à l'adresse suivante : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>

Exemple : METHADONE AP-HP 5 mg, gélule / METHADONE AP-HP 20 mg, gélule.

Code CIP

Indiquer le code CIP de la spécialité concernée (sans espace entre les chiffres) figurant sur la Base de données publiques des médicaments disponible à l'adresse suivante : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>.

Exemple : 3400937914796

Déclaration de vol ou détournement de substances ou préparations classées stupéfiants ou psychotropes

Quantité de chaque spécialité pharmaceutique (en unité prise)

Exemple : 5 gélules

Quantité de chaque substance active (en kg) hors spécialités pharmaceutiques

Exemple : 5 kg de morphine

Dénomination la substance active

Indiquer la substance active concernée par le signalement

Rédiger la DCI sous le format suivant : substance-sel. Exemple : « morphine sulfate » et non « sulfate de morphine ».

Dénomination du produit

Indiquer la dénomination du produit concerné ainsi que sa forme pharmaceutique qui devra être en conformité à celle figurant sur la Base de données publiques des médicaments disponible à l'adresse suivante : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>

Exemple : METHADONE AP-HP 5 mg, gélule / METHADONE AP-HP 20 mg, gélule.

Code CIP

Indiquer le code CIP de la spécialité concernée (sans espace entre les chiffres) figurant sur la Base de données publiques des médicaments disponible à l'adresse suivante : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>.

Exemple : 3400937914796

Quantité de chaque spécialité pharmaceutique (en unité prise)

Exemple : 5 gélules

Quantité de chaque substance active (en kg) hors spécialités pharmaceutiques

Exemple : 5 kg de morphine

Dénomination la substance active

Indiquer la substance active concernée par le signalement

Rédiger la DCI sous le format suivant : substance-sel. Exemple : « morphine sulfate » et non « sulfate de morphine ».

Description de l'événement

Cliquer sur "Ajouter un élément pour «Description de la substance ou préparation classée stupéfiant ou psychotrope»" afin de renseigner la / les spécialité(s) pharmaceutique(s) ou substance(s) active(s) concernée(s).

Description

Déclaration de vol ou détournement de substances ou préparations classées stupéfiants ou psychotropes

Résultats des investigations et causes présumées

Actions correctives mises en oeuvre le cas échéant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Annexe

Tous documents explicatifs (document, photo...)

Si événement survenu pendant le transport

Evénement survenu pendant le transport ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Nom du transporteur

Adresse

Description de l'événement

Déclaration aux instances concernées

Déclaration à l'ARS

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Date de déclaration à l'ARS

Déclaration à l'ANSES

Cochez la mention applicable

Oui

Déclaration de vol ou détournement de substances ou préparations classées stupéfiants ou psychotropes

Date de déclaration à l'ANSES

Déclaration aux autorités de police

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Date de déclaration aux autorités de police

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Annexe (PV de police)